

RÈGLEMENT NUMÉRO 009-2018

DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION À CHARGEMENT FRONTAL,  
L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 96 703.94 \$ PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DU  
RÈGLEMENT 004-2016 ET AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 278 296.06 \$

---

PROCÉDURE	DATE	NUMÉRO
Avis de motion et dépôt du projet de règlement	2018-06-13	513-06-2018
Adoption du règlement	2018-08-16	517-08-2018
Avis public de la procédure d'enregistrement	2018-08-22	
Approbation du Ministre des Affaires Municipales	2018-11-14	
Avis public d'entrée en vigueur	2018-11-19	
Amendé par résolution		
Abrogé par le règlement		



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DES TROIS-LACS

RÈGLEMENT NUMÉRO 009-2018

**DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION À CHARGEMENT FRONTAL,  
L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 96 703.94 \$ PROVENANT DU SOLDE  
DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 004-2016 ET AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN  
MONTANT DE 278 296.06 \$**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration souhaite procéder à l'acquisition d'un camion à chargement frontal ;

**ATTENDU QUE** pour réaliser cette acquisition, le solde disponible d'un règlement d'emprunt sera utilisé pour défrayer une partie du coût d'acquisition et un emprunt est requis pour le solde de la dépense ;

**ATTENDU QUE** ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* ;

**ATTENDU QUE** le coût d'acquisition du camion à chargement frontal est estimé à 375 000 \$ selon l'estimation décrite à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Le Conseil d'administration décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1:** Le préambule fait partie intégrante du règlement.

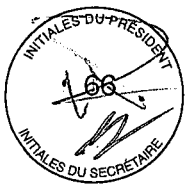
**ARTICLE 2 :** Le conseil d'administration est, par le présent règlement, autorisé à dépenser la somme de 375 000 \$ afin d'acquérir un camion à chargement frontal tel que décrit à l'estimation des coûts préparée par Matthieu Renaud, secrétaire-trésorier adjoint jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

**ARTICLE 3 :** Afin de financer une partie de la dépense décrétée au présent règlement, le conseil d'administration est autorisé à utiliser le solde disponible du règlement numéro 004-2016 pour une somme de 96 703.94 \$.

Le remboursement du solde disponible se fera conformément au tableau d'échéance dudit règlement dont on approprie le solde. La contribution exigée par le règlement mentionné plus haut et dont on utilise le solde disponible est réduite d'autant.

**ARTICLE 4 :** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard du financement du solde disponible décrit à l'article 3 du présent règlement, il est exigé par le présent règlement, annuellement, de chaque municipalité membre de la RITL, une contribution calculée selon le mode de répartition des dépenses d'immobilisation contenu dans l'entente intermunicipale visant la création de la RITL, conformément au tableau d'échéance dudit règlement 004-2016. Copie de l'entente de même que de ses annexes, est jointe au présent règlement sous l'annexe B.

**ARTICLE 5 :** Aux fins d'acquitter le solde des dépenses prévues par le présent règlement, le conseil d'administration est autorisé à emprunter une somme de 278 296.06 \$ sur une période de dix ans.



No de résolution  
ou annotation

**ARTICLE 6 :**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement, annuellement, de chaque municipalité membre de la RITL, une contribution calculée selon le mode de répartition des dépenses d'immobilisation contenu dans l'entente intermunicipale visant la création de la RITL, de même que ses annexes, et dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe B.

**ARTICLE 7:**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Pierre Poirier  
Président

Gilles Bélanger  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

## ANNEXE A

### RÈGLEMENT NUMÉRO 009-2018

#### ESTIMATION DU COÛT D'ACQUISITION DU CAMION À CHARGEMENT FRONTAL

Camion à chargement frontal	
Estimation de Labrie Environnemental Group du 4 avril 2018	339 429 \$
Imprévus (environ 5 %)	17 756 \$
	Taxes nettes : 17 815 \$
	<b>TOTAL DE L'EMPRUNT: 375 000 \$</b>

Matthieu Renaud, secrétaire-trésorier adjoint



N° de résolution  
ou annotation

**Labrie**  
environmental group  
175-B Route Marie-Victorin

Levis, Quebec

G7A 2T3

1-800-463-6638

fax: 418-331-5255

Client:

Contact:

Adresse:

Tél./Fax:

Distributeur:

Régie des 3 Lacs

Gilles Bélanger

100 rue de la Mairie

St-Faustin-Lac-Carré, QC, J0T 1J2, Canada

819-681-3379 /

Louis-Charles Lefebvre

Soumission #: 13790 REV.1

Date: 04-04-2018

Utilisateur: Régie 3 Lacs - 40cy FL5L - 2018

Contact: ÉRIC THÉRIEN

Adresse:

Tél./Fax:

Liste de prix: Price List A 2018

Shipping address if different from above:

**Le client vient chercher le camion chez Labrie.**

DESCRIPTION		Pri
Modèle:	WITKE STARLIGHT	Capacité: 40 (34+6) c.y. - WIT-40-ST
Chassis MFR:	Peterbilt - Labrie	Voir plus bas
Moteur:	Cummins ISX (385HP) Modèle: 520	Essieu: 6 x 4
Transmission:	RDS 4500 Cabine: Cab over	Essieu Aux.:
Conf. conduite à la liv.:	Gauche seulement	
Dist. Chassis	Fournit par Labrie	S/N:
Courriel contact :	À confirmer	WD #:
Autres:	10 jantes et pneus de spare inclus dans le prix du camion	Disponibilité: À confirmer
Couleur cabine:	Blanche d'usine L0006EB	Couleur benne: Verte 748768EA
Couleur châssis:	Noir d'usine	Schéma peinture: NO
Type d'attaches:	N/A	Modèle poubelle: N/A
Position:	N/A	Capacité: N/A
Manuels additionnels:	0	
<b>éléments de config.</b>		
BSDF0900	Fond Superduty sur benne Starlight	
BBCS0900	Racleur de Canopy	
<b>options - bras</b>		
AGCD0910	Compteurs de contenant électronique	
AFST0910	Épaisseur Acier Fourches: 1½ po. au lieu de 1 po. - (STD sur Superduty)	
<b>options - contrôles</b>		
AAJC0910	Levier de Commande Pneumatique Simple à double direction pour bras et fourches	
<b>options - hydraulique</b>		
HHOH0900	Chauffe huile hydraulique dans le réservoir (Electrique 110V)	
HHPC0900	Couvercle Dessus Pompe Hydraulique Avant	
HNHC0930	Cylindres Compacteur: Téléscopiques - Double Action - Niturés avec Racleur Durascopetm	
<b>options - électricité</b>		
EICB0900	Auto-Compaction (activée quand les bras descendent sous le pare-brise [avec interrupteur ON/OFF])	
EPHM0900	Compteur d'heure connecté sur interrupteur de pompe	
ATAT0930	Contrôle Régime Accélééré Moteur (ON/OFF/Auto)	
<b>options - lumières</b>		
LLPA0910	Ensemble Lumières Multifonction: - Feux Multi-Fonctions Stroboscopiques/Clignotants (4) - Feu Rouge Additionnel	
	Freinage - Centre Panneau Arrière - Feux Additionnels Freinage - Barre Lumières Haut Panneau Arrière	
LWLK0915	Lumière de Travail Additionnelle: LED - Miroir Gauche en direction trémie - Qté 1	
LBLH0905	Lumière de Travail Additionnelle: LED - Trémie - Qté 1	
LSLA0920	Lumière stroboscopique 6" jaune sur panneau arrière- Whelen L10 (1)	
LBLR0925	Lumières de recul additionnelles sur longerons-DEL- (2)	
LBLT0905	Lumières de recul additionnelles sur panneau arrière-DEL- (2) position 2/3	
LPWL0905	Lumières: Lumière de Travail - Derrière Compacteur - LED - Interrupteur ON/OFF	
<b>options - caméra</b>		
CCCC0902	Caméras Third Eye double (sans obturateur)	
CCCM0901	Moniteur 3rd Eye 7" couleur	
WIT-0001	Panneau arrière centre 2/3 (1)	
WIT-0004	Trémie gauche (4)	
<b>options - benne</b>		
BASB0900	Barres de retenue sur gardes-boue	
BFEX0910	Extincteur 20 lbs (position standard : benne côté rue- à moins d'indication contraire par la réglementation)	
BSWS0930	Plaques Usure - Carburé de Chrome - Patins Compacteur - Rails Guide	
BGGB0910	Points de Graissage au Sol - Pentures Panneau Arrière	
BCGB0900	Points Graissage - Goupilles Cylindres Derrière Compacteur - Accès Derrière Porte Latérale Benne: 2 points	
BPGB0920	Points Graissage - Goupilles Cylindres Derrière Mur Avant Benne - Accès Derrière Porte Latérale Benne: 2 points	
BSHD0900	Porte Coulissante de Trémie Renforcée avec Acier 10 Ga - (STD sur Superduty)	
BESK0900	Trousse de déversement installée sur benne	
<b>options - châssis</b>		
CCTB0900	Coffre de rangement en aluminium 24" x 24" x 24" (Localisation à déterminer selon l'espace disponible. Une surcharge peut s'appliquer si des composantes du châssis doivent être relocalisées)	
CRTH0900	Crochets de remorquage à l'arrière (2)	
<b>options - peinture</b>		
PSSS0910	ATTENTION CE VÉHICULE ARRÊTE ET REGULE FRÉQUEMMENT- 74.5" x 23.5" (noir sur fond jaune)	
PCBP0910	Benne: 1 Couleur Peinture Uréthane - Inclus dans le prix de base - Inclus les pièces boulonnées peintes couleur benne	
<b>options - garantie</b>		
FEWA0910	PLAN A - Add 1 year on body & hydraulics for a total of 2 years	
<b>options - NSO</b>		
2016-6646	Système de balance- RMT- Balance BRT4 Type: 6-10 1RT+1V avec gros écran	
2017-5329	Electrique- Programmation- Envoyer le signal du compteur de bac à une sortie pour un système GPS (Compteur de bac NON inclus) (Conditionnel à la disponibilité des sorties) - AU EX MX MB WI	
2017-6775	Expedition. Expedier les jantes et pneus supplémentaires du client à l'intérieur de la benne	
2017-7020	Peinture- Pellicule protectrice- Pellicule protectrice Cleanshield sur canopy - WI	
2018-5355	Bouton d'activation du compacteur sur Joystick de Wittke	
<b>Note:</b>		
<b>STANDARDS INCLUS:</b>		



No de résolution  
ou annotation

- Capacité : 34 + 6 = 40 vc;
- Plancher trémie SUPERDUTY Hardox 1/4 450;
- Plancher benne SUPERDUTY Hardox 3/16 450;
- Mur, toit, tailgate et compacteur fabriqué en Hardox 450;
- Bandes réfléchissantes (ANSI);
- Grillage de protection en aluminium à l'avant de la benne;
- Lumières de benne LED (Incl recul et plaque imm);
- Opération des bras sous la canopé durant le cycle de compaction;
- Cycle de compaction automatique;
- Lumière indiquant que les bras sont au dessus de la limite;
- Cylindres Nitrurés avec shavers pour compacteur sont inclus;
- Valve de décélération sur mouvement vers le haut avant le déversement du conteneur permet une opération rapide en douceur;
- Outils de nettoyage derrière compacteur inclus.
- Pompe Muncie Live Pack montée à l'avant du moteur.

**TAUX DE CHANGE 1.30. (\$ 108 512 net USD)**

**GARANTIE 2 ANS total sur benne et hydraulique incluse.**

**IMPORTANT NOUVEAU DESIGN INCLUS :**

Valve hydraulique sur côté de la benne nouveau NSO.

**PRIX DU CHASSIS ET OPTIONS:**

- 1- Peterbilt 520 \$ 186 000 net Canadien (\$143 077 net USD a 1.30);
- 2- 10 roues et pneus de spare : \$ 7875 net Canadien (\$6058 net USD a 1.30);
- 3- Garanties moteur ISX, towing, exhaust 5 ans 320 000 km et Transmission 5 ans : \$ 4488 net Canadien (\$3452 net USD a 1.30).

**TOTAL PRIX DU CHASSIS ET OPTIONS: \$ 198 363 net CANADIEN (\$ 152 587 net USD a 1.30).**

Termes: Benne: payable sur livraison  
Châssis: payable sur livraison  
Frais d'intérêts de 1.5% par mois (18% par année) sur tout compte passé dû  
La liste de prix peut être affectée en tous temps par la fluctuation du prix de l'acier.  
(Ce prix est valide pour 30 jours.)

Distribution de charge: Prix final peuvent différer selon confirmation de la distribution de charge qui peut altérer les spécifications.

Sur reception d'une commande et des spécifications de châssis une distribution de charge sera produite pour approbation.

Livraison: (Frais de transport sujets à changement au moment de la livraison.)

Taxes: Extra si applicable

<b>Total net (benne):</b>	<b>140 566.00\$</b>
<b>Total net (chassis):</b>	<b>198 363.00\$</b>
<b>Total net:</b>	<b>338 929.00\$</b>
<b>FAB Saint-Agathe, QC</b>	<b>500.00\$</b>
<b>Surcharge carburant:</b>	<b>0.00\$</b>
<b>Total net(unité):</b>	<b>339 429.00\$</b>
<b>Nombre d'unités:</b>	<b>1</b>
<b>Grand total:</b>	<b>339 429.00\$</b>
<b>Devise:</b>	<b>CANADIEN \$</b>

Labrie rep./Louis-Charles Lefebvre



No de résolution  
ou annotation

## ANNEXE B

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA CRÉATION DE LA RITL ET SES ANNEXES**

Le mode de répartition des contributions financières entre les municipalités pour les dépenses d'immobilisation sont réparties en fonction de la richesse foncière uniformisée de chacune des municipalités locales membres, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Extrait de l'entente, article 11.

**ARTICLE 11:**

**MODE DE RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ENTRE LES MUNICIPALITÉS**

- a) Les coûts des dépenses d'immobilisation (capital et intérêts) de la Régie sont répartis en fonction de la richesse foncière uniformisée de chacune des municipalités locales membres au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.